

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 30 janvier 2013

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ
M. Mathias OCH
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 30 janvier 2013 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012.
2. Prestations de serment de quatre conseillers, en remplacement de Mme Sophie Desbaillets (PLR), décédée, et de MM. Gilbert Tille (SOC), André Groux (SOC) et Marcello-Pierre Maillard (UDC), démissionnaires.
3. Communications du Bureau, notamment sur la composition:
 - 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? ».
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Election de deux membres du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Sophie Desbaillets, décédée, et de M. Marcello-Pierre Maillard, démissionnaire.
8. Rapports des commissions:
 - 8.1 sur le préavis relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle No 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles Nos 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux (31/2012) (rapp.: M. Alexandre Staeger);
 - 8.2 sur le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Fin du Bochet » (33/2012) (rapp.: M. Olivier Raduljica);
 - 8.3 sur le préavis relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz (34/2012) (rapp.: M. Jean-Marc Forclaz);

- 8.4 sur le préavis relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World (35/2012) (rapp.: Mme Irina Gote);
 - 8.5 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.– pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait de Montreux (36/2012) (rapp.: M. Patrick Aubort);
 - 8.6 sur le rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux (32/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard);
 - 8.7 sur la prise en considération ou non de la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal » (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard).
9. Développement des motions, postulats et propositions suivants:
 - 9.1 Postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux ».
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
 11. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse, qu'il remercie de leur présence.

Comme on le sait tous, M. Claude Nobs, bourgeois d'honneur de la commune de Montreux, est décédé le 10 janvier 2013.

M. le Syndic Laurent Wehrli lui rend hommage. Ses propos seront suivis d'une minute de silence.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que, quand on connaît Claude Nobs, il n'aurait pas voulu de discours: il aurait voulu que, sur scène, il y ait de la musique. Il y en aura, en particulier le 8 février, comme tous ont été informés, ici dans cette maison, à l'Auditorium Stravinski et en rediffusion en direct dans le Miles Davis Hall, afin d'avoir une soirée et même une nuit, puisque ce sera suivi par une night party en sa mémoire, comme il l'aurait souhaité, c'est-à-dire en faisant la fête, en ayant le sourire, même si évidemment on ne peut quand même pas avoir complètement le sourire quand on perd une personnalité d'une telle richesse, avec toutes ses dimensions, autant critique qu'ingénieuse, autant dynamique que visionnaire.

Il y a eu déjà plusieurs hommages officiels, médiatiques, d'amitiés, mais on tenait avec M. le Président du Conseil communal et la Municipalité, dans la séance du Conseil communal qui suivait l'annonce de son décès, à marquer sa mémoire, à profiter de dire un merci, tout simple mais complet.

A un moment donné les mots, l'alignement des mots, le cumul des mots ne saurait dire exactement ce que l'on peut penser et ce que Montreux doit à Claude Nobs. On dira simplement merci en étant tout à fait sincère. Il s'agissait aussi de le souligner, au-delà de son rôle de fondateur et de directeur du Montreux Jazz Festival, de ce qu'il avait fait comme comptable et comme VRP de l'Office du tourisme, sous l'experte direction de Raymond Jaussi, un autre grand monsieur de Montreux qui est décédé il y a quelque temps.

Dire également tout cet amour qu'il avait pour Montreux, toute cette volonté, même dans les moments les plus difficiles, les tensions les plus fortes entre la Commune, en particulier la Municipalité, et le festival de jazz, pour différentes raisons. Il ne s'agit pas ici d'y revenir, mais évidemment que dans ces moments de tension, où d'aucuns parlaient d'un déplacement à Lucerne ou ailleurs dans le monde, et bien cet amour de sa ville, cet amour de Territet, de Caux, de Montreux a fait qu'il s'est toujours ancré dans cette volonté de développer ses idées ici, à Montreux, et de profiter de marier, dans un cocktail époustouflant, son amour de la musique et des musiciens avec son amour de sa commune et de ses habitants.

C'est d'ailleurs assez touchant de voir que Claude Nobs voulait, il l'avait dit, l'avait annoncé à ses proches, qu'à la suite de sa mort, lui, sa famille et la fondation du Montreux Jazz Festival, offrent ce concert en remerciement à Montreux et aux Montreusiens. C'est évidemment une soirée qui permettra aux Montreusiennes et aux Montreusiens et aux autorités de cette commune de lui rendre l'hommage qu'il mérite.

M. Laurent Wehrli tient à dire également, et ce sont des éléments que l'on a pu lire dans la presse, qu'il y aura, sans aucun doute, à réfléchir aussi et on a déjà commencé au sein de la Municipalité en partenariat avec la famille et avec le conseil de fondation, à une marque peut-être plus tangible, plus pérenne du nom de Claude Nobs, dans ce bâtiment, dans notre commune, au niveau d'une rue ou d'un parc. Il est évidemment trop tôt pour prendre une décision, mais évidemment que le Conseil communal sera nanti des propositions ou des décisions qui seront celles de la Municipalité.

Alors, M. le Syndic Laurent Wehrli oserait ce terme: on se réjouit du 8 février, non pas parce qu'il y a le 8 février, non pas parce qu'il fait mémoire du décès de Claude Nobs, mais on se réjouit de cette magnifique soirée. L'on a vu le nombre d'artistes qui veulent venir pour témoigner de leur amitié et leur respect à Claude Nobs et à toute son activité. Une soirée que Claude Nobs a voulue sous le régime de la « suissitude » comme il le disait lui-même. Il y aura donc du cor des Alpes, il y aura des artistes de Suisse romande, de Suisse alémanique, sachant que, au mois d'avril, un tel hommage se fera avec ses amis artistes américains à New York, le 26 juillet ce sera une soirée « Quincy Jones and Friends », et le 27 juillet une soirée « Deep Purple » au London Opera à Londres.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne saurait allonger, puisque comme il l'a déjà mentionné, de nombreux hommages ont déjà été dits sur Claude Nobs, mais on tenait encore une fois à remercier, sous cette forme, le bourgeois d'honneur que l'on avait honoré,

Conseil communal, Municipalité et population, et de marquer ainsi son œuvre pour Montreux.

Il remercie M. le Président Olivier Blanc et Mesdames et Messieurs les Conseillers de pouvoir ainsi marquer aussi tangiblement la mémoire de Claude Nobs en respectant un instant de silence.

L'assemblée se lève pour observer une minute de silence.

M. le Président Olivier Blanc remercie M. le Syndic Laurent Wehrli de ses propos.

M. Le président informe que des DVD réalisés à l'occasion de la fête organisée pour les cinquante ans de notre commune ont été déposés sur les tables. M. le Président remercie le comité d'organisation de ce cadeau.

Présence: 76 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mme Catherine Buchet Bulliard, Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Patricia Vouilloz, MM. Mario Di Sessa, Bruno Femia, Nicolas Gudet, Alain Imhof, Marcel Jost, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Gilles Marco, Aurelio Mastropaolo, Marcel Muggli, Quentin Schärer, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nicoulaz, Cyril Pabst, Bernard Schmid.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement.

M. le Président Olivier Blanc déclare donc la séance ouverte.

Il a une modification à apporter à l'ordre du jour.

Le point 9.1 « Développement du postulat de M. Aurelio Mastropaolo "Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux" » est retiré de l'ordre du jour, M. Mastropaolo étant excusé ce soir.

Ce postulat sera développé lors de notre prochaine séance.

Cependant, par simplification, M. le Président s'en tiendra à la numérotation d'origine.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2012

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE QUATRE CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE MME SOPHIE DESBAILLETS (PLR), DÉCÉDÉE, ET DE MM. GILBERT TILLE (SOC), ANDRÉ GROUX (SOC) ET MARCELLO-PIERRE MAILLARD (UDC), DÉMISSIONNAIRES

Les membres du bureau ont tenu séance à 19 h 30 ce jour et ont proclamé élus conseillers communaux, en remplacement de Mme Sophie Desbaillets (PLR) et de MM. Gilbert Tille (soc), André Groux (soc) et Marcello-Pierre Maillard (UDC), MM. Kevin Grau (PLR), Claudio Mammarella (soc), Ganes Thiyagaraja (soc) et René Chevalley (UDC). Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément aux articles 66 et 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

Les trois premiers cités étaient des viennent-ensuite alors que M. Chevalley a été désigné par les parrains de la liste UDC.

MM. Kevin Grau, Claudio Mammarella, Ganes Thiyagaraja et René Chevalley sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1. de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? »

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence des Verts: M. Stéphane Barbey

Membres: Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Grégoire Furrer, Yanick Hess, Anthony Huys, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Christophe Privet.

M. le Président Olivier Blanc tient à préciser que la présidence de la présente commission a été attribuée aux Verts, en dérogation du tournus établi.

La présidence de la commission chargée d'étudier le préavis relatif à la révocation de M. Maillard du Conseil intercommunal avait été attribuée aux Verts. Cette commission n'ayant pas siégé, M. Maillard ayant démissionné dudit Conseil intercommunal, il paraissait équitable de donner aux Verts la présidence d'une autre commission. Les présidentes et présidents de groupe ont été consultés. Aucune objection n'a été formulée.

Le bureau a deux autres communications:

La première concerne la proposition de Mme Buchet Bulliard relative au remplacement de M. Maillard du Conseil intercommunal Sécurité Riviera. M. le Président en donne lecture:

« Le bureau constate que la proposition de Mme Catherine Buchet Bulliard demandant le remplacement de M. le Conseiller communal Marcello-Pierre Maillard, délégué auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, prise en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre 2012, est devenue sans objet, M. Maillard ayant démissionné dudit Conseil intercommunal.

Le règlement de notre conseil ne prévoit pas de procédure dans le cas où un postulat, une motion ou une proposition acceptés par notre Conseil deviennent sans objet.

Le bureau a néanmoins décidé de classer sans suite la proposition en question, celle-ci étant désormais dépourvue d'objet. »

La deuxième communication est relative au lieu des séances de commission:

« Dès le prochain Conseil, la Municipalité proposera non seulement la date mais aussi le lieu des séances de commission. Les présidentes et présidents de commission n'auront ainsi plus besoin de réserver une salle.

Il est cependant bien entendu que la présidente ou le président peut, s'il l'estime opportun, modifier le lieu de la séance. »

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre correspondances:

Le premier courrier est la lettre de démission de M. André Groux. M. le Président en donne lecture et passe la parole à M. Michel Zulauf.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi, en votre nom à tous, de remercier notre collègue André Groux pour les quelque 30 années durant lesquelles il a siégé dans notre Conseil. A l'âge de 25 ans, il a été élu une première fois à la fin de l'année 1962: c'était le premier Conseil communal issu de la fusion des communes du Châtelard et des Planches. Il ne s'est pas représenté quatre ans plus tard, afin de se consacrer à son nouveau travail syndical et à ses tâches familiales.

André Groux a réintégré les bancs de notre Conseil en 1986, où il a siégé sans discontinuer au sein du groupe socialiste, accédant à la présidence de notre autorité en 1995, si ma mémoire est bonne. D'autre part, il a rempli le mandat de député au Grand Conseil durant deux législatures.

Hommage à André Groux qui a accompli un immense travail au sein d'innombrables commissions, qui souvent a été le porte-parole de notre groupe et qui demeure très attaché à la Commune de Montreux.

Permettez-moi de remercier aussi notre collègue Gilbert Tille pour les quelque 10 ans qu'il a siégé dans notre Conseil. Il a été un conseiller attentif et fidèle, ne recherchant pas à s'illustrer dans les joutes oratoires. C'est un homme affable qui a toujours été préoccupé par le bien de notre communauté. Nous le remercions pour le travail accompli et lui présentons nos condoléances après le décès de son vieux père auprès duquel il a été d'une présence de tous les instants. Je vous remercie de votre attention. »

Les deux courriers suivants sont les lettres de démission de MM. Marcello-Pierre Maillard et Jean-François Gailloud, dont M. le Président donne lecture. M. Jean-François Gailloud sera remplacé lors de notre prochaine séance. Ces trois courriers sont annexés au présent procès-verbal.

La quatrième correspondance émane de Mme Buchet Bulliard, présidente du groupe UDC de notre Conseil, absente ce soir. Elle prie M. le Président, en substance,

d'informer le Conseil que M. Gilles Marco a été exclu du groupe UDC. M. Marco siègera donc désormais comme indépendant.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite:

- Communication relative aux travaux de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux.

Ils ont par ailleurs reçu une correspondance de la Municipalité relative au retrait du préavis No 37/2012 concernant la révocation et le remplacement, en qualité de délégué auprès du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, de M. Marcello-Pierre Maillard, Conseiller communal, devenu sans objet.

On a aussi reçu la réponse de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro au sujet de la décharge des Saviez à Noville, suite à la résolution déposée par M. Christophe Privet.

Nous avons également reçu des réponses aux simples questions:

- de M. André Groux « La nouvelle sonorisation de l'Auditorium donne-t-elle entière satisfaction? »;
- de MM. Florian Chiaradia, Olivier Gfeller et Alexandre Staeger « Horaires des séances de commissions »;
- de M. Michel Bongard « Itinéraires piétonniers: réouverture du chemin du Petit-Clos entre Montreux et Clarens ».

M. le Président rappelle que les communications et les simples questions ne donnent pas lieu à discussion.

M. Christophe Privet sait qu'il n'y a pas de discussion sur les communications de la Municipalité, cependant il se permet de demander à la Municipalité, dans un souci de transparence, de bien vouloir, dans la prochaine enveloppe, mettre le courrier qui a été envoyé à Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. On a la réponse, mais il aurait été intéressant de lire le courrier.

M. le Syndic Laurent Wehrli est désolé, mais c'était un courrier de transmission qui disait que, dans une séance du Conseil communal de Montreux, la résolution suivante avait été prise en considération et que l'on se permettait, vu que l'objet était de compétence cantonale, de demander au canton de bien vouloir se positionner. C'était un simple courrier de transmission, mais on sera attentif à le faire pour les prochaines fois.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

- M. Bassam Degerab a déposé une motion intitulée « Demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam ».

Cette motion sera développée lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

7. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA, EN REMPLACEMENT DE MME SOPHIE DESBAILLETS, DÉCÉDÉE, ET DE M. MARCELLO-PIERRE MAILLARD, DÉMISSIONNAIRE

M. le Président attend des propositions.

Pour le groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de M. Jean-Richard Bays.

Pour le groupe UDC, M. Franco Meichtry propose la candidature de M. René Chevalley

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président passe donc au vote à main levée.

M. Jean-Richard Bays et M. René Chevalley sont élus à l'unanimité membres du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Riviera.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle No 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles Nos 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux (31/2012) (rapp.: M. Alexandre Staeger)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Alexandre Staeger s'excuse, il a oublié de joindre l'annexe qu'il avait prévu de joindre au rapport et qui détaille quels sont actuellement les logements subventionnés encore sous contrôle sur la commune.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec enthousiasme que le parti socialiste soutient ce préavis, qui montre que la Municipalité a la volonté de promouvoir, quand la possibilité se présente, des arrangements avec les promoteurs pour intégrer dans leurs projets des loyers subventionnés.

Mesdames et Messieurs, j'espère que ce n'est pas la subvention de CHF 26'277.– par année qui vous fait hésiter pour accepter par un oui appuyé ce préavis qui ne mettra pas en péril, j'ose l'espérer, les finances communales.

Ce soir, je vous demande d'accepter ce préavis comme la commission vous le propose à l'unanimité, ce qui montrera à la population montreusienne que les élus sont conscients des difficultés pour trouver des appartements à des prix abordables. Merci. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 31 /2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 relatif à une demande de subventionnement pour 15 logements sur la parcelle No 12625 faisant partie du Plan partiel d'affectation (PPA) « Trait-Planches » comprenant les parcelles Nos 5141, 5142, 5145, 12625 et 12626 sises à l'avenue des Planches 20-22 à Montreux,
- vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à MCR Managing Corporate Real Estate AG, les appuis financiers prévus par la loi sur le logement et son règlement d'application, ainsi que celui sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés, pour la réalisation, sur la parcelle No 12625 sise à l'avenue Nestlé/avenue des Planches à Montreux, de 15 logements subventionnés, par un montant total évalué à ce jour de Fr. 394'155.-;
2. d'autoriser la Municipalité à porter, dans les prochains budgets de fonctionnement (compte No 700.3655.00) la participation annuelle à l'abaissement des loyers d'un montant évalué à ce jour de Fr. 26'277.-, sur une période de 15 ans;
3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Fin du Bochet » (33/2012) (rapp.: M. Olivier Raduljica)

M. le Prédésent ouvrira d'abord une discussion générale. Puis on votera le règlement.

Il propose, avec l'accord du Conseil, d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre et de faire voter, si la discussion n'est pas demandée, chapitre par chapitre également. Ensuite on votera sur l'ensemble du règlement. Dans un second temps, nous traiterons des oppositions. Il ouvrira ensuite une discussion finale et on votera sur les conclusions.

M. le Président Olivier Blanc ouvre donc la discussion générale.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre acceptera le présent préavis estimant qu'il s'agit d'un bon compromis entre l'intérêt des propriétaires à bâtir et la préservation du caractère villageois du quartier.

D'une part l'indice d'utilisation du sol, c'est ce qui détermine la densité de construction admissible, est déjà inférieur à la norme cantonale pour cette portion de territoire. Il n'est donc pas permis de construire moins.

D'autre part les toits plats sont interdits puisque le règlement exige des toits à deux pans.

De plus, nous espérons que ce projet permettra de créer de nouveaux logements à loyers abordables et notons, par ailleurs, que la délivrance des permis de construire sera soumise aux exigences de la Lex Weber.

Ce PPA permet aussi un développement économique léger, en ce sens que le degré de sensibilité attribué autorise l'implantation d'activités commerciales ou artisanales, comme un petit magasin d'alimentation par exemple.

Certes les riverains ont une certaine vision du quartier, certains désirs quant à son développement. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait qu'il s'agit ici de parcelles privées. La commune ne peut donc pas faire ce qu'elle veut et doit respecter le droit des propriétaires concernés, faute de quoi une procédure d'expropriation serait nécessaire.

Toutefois nous tenons à soulever une faiblesse du présent PPA, en ce sens qu'il ne prévoit pas de trottoir sur la route de la Fin du Craux. Certes ce n'est juridiquement pas possible s'agissant d'un PPA, certes la mise en place de la zone 30 km/h à Chernex, défendue à l'époque par Montreux Libre notamment, est une nette amélioration. Cependant il faut rappeler que Chernex accueillera, à l'avenir, de plus en plus d'écoliers, y compris d'autres parties de la commune, comme Brent ou les Avants.

Le nombre d'écoliers utilisant le MOB va augmenter et l'éventuelle installation d'un petit supermarché, dans le périmètre du PPA que nous devons voter, amènera aussi de nombreux enfants à cet endroit. Dans le même temps il est certain que la circulation augmentera au même endroit. Par conséquent, il nous semble que la seule mesure vraiment efficace, sur le plan de la sécurité pour les enfants, sera de construire ce trottoir. Il faut relever que selon les contacts que nous avons eus avec plusieurs habitants de Chernex ce trottoir semble généralement souhaité par la population du village.

Nous proposons donc d'indiquer à la Municipalité, par un vœu, que le Conseil accueillera avec grand intérêt un projet de trottoir simultanément à l'éventuelle réalisation de ce PPA. Cette indication aurait pour avantage que la Municipalité se sentirait encouragée à envisager une solution pour la sécurité de cette zone du village, malgré l'importance de la dépense à consentir.

Le vœu aurait la formulation suivante: "Le Conseil communal émet le vœu que la Municipalité analyse la création d'un trottoir le long de la route de la Fin du Craux simultanément à la concrétisation du PPA 'Fin du Bochet' ". Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président relève que les vœux posent toujours un tout petit problème, parce que le règlement ne les prévoit pas. Il se souvient que l'un des ses prédécesseurs, sauf erreur M. Spahn, avait dit qu'il ne voulait plus les accepter. Alors M. le Président se trouve un peu mal pris par la proposition de M. Staeger. Eventuellement M. Staeger pourrait essayer d'ajouter une conclusion du style « invite ». Ce serait un amendement qui serait équivalent à un vœu, mais un vœu tout seul cela paraît assez difficile.

M. Staeger répond qu'un amendement ne paraît pas correct non plus, dans la mesure où l'on ne peut pas prévoir un trottoir dans le cadre d'un PPA. De toute

façon, l'important c'est de signifier à la Municipalité que l'on tient à ce que ce trottoir soit fait.

M. le Municipal Christian Neukomm désire donner quelques précisions à M. Alexandre Staeger, parce qu'il ne faut pas se faire de souci, le trottoir est déjà en préparation au service des travaux publics. Il y a déjà eu des contacts avec les propriétaires riverains pour qu'ils cèdent quelques mètres de leurs parcelles pour pouvoir se donner les disponibilités de place.

Donc le processus est en route. On l'a simplement freiné dans l'espoir d'avoir une vision un peu plus globale après la mise en place de la zone 30 km/h, qui est incessante puisque l'on a vu que les marquages sont déjà sur la route et qu'il ne manque plus que les totems d'entrée pour que la zone 30 km/h prenne ses droits.

Si un certain nombre de personnes souhaitent un trottoir, il y en a aussi qui posent la question de savoir, si avec une zone 30 km/h, il est vraiment nécessaire de faire une dépense qui est relativement importante. Il faut bien s'imaginer que le trottoir que l'on envisage de faire c'est un investissement entre 1.2 et 1.5 million. Est-ce que l'on peut se permettre le luxe d'attendre quelques mois et de contrôler et d'objectiver la situation? On n'a évidemment pas attendu la zone 30 km/h pour y réfléchir et le projet est prêt. Mais on voulait simplement donner un peu de temps au temps pour vérifier, dans les faits, ce que la zone 30 km/h apportait.

M. le Municipal Christian Neukomm comprend tout à fait ce souci, mais il faut savoir que c'est aussi celui de la Municipalité.

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La plupart des membres du groupe socialiste accepteront également ce préavis. Il est évident que nous nous réjouissons de la création de nouveaux logements à Chernex.

Toutefois la faible densité de construction sur cette parcelle nous fait penser que nous allons être à nouveau dans la création d'appartements de haut standing, voire de luxe. Nous comptons sur la Municipalité et les services communaux pour qu'ils puissent appliquer la Lex Weber dans le cadre de ce nouveau lotissement.

Nous sommes heureux d'entendre M. le Municipal Neukomm nous dire que le processus de construction du trottoir est en route, car les habitants des hauts craignent pour la sécurité de leurs enfants.

De plus, nous resterons attentifs aux prochains préavis afin que des appartements subventionnés continuent à être construits. La Municipalité a répondu qu'elle ne pouvait pas imposer ce type de logement mais qu'elle pouvait négocier avec les propriétaires. Il nous semble donc important de continuer les négociations. Merci. »

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz a une petite question à poser à la Municipalité, parce que le chiffre est articulé dans le rapport. Il imagine que c'est un chiffre qui a été donné par la Municipalité durant les débats.

Il est mentionné que Montreux compte à ce jour environ 26 % de résidences secondaires. Est-ce que la Municipalité confirme ce chiffre?

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que le chiffre de 26 % est une estimation de la Commune qui mérite naturellement d'être validée. On a reçu d'autres chiffres ces derniers jours de la Confédération, un peu particuliers si on peut le dire ainsi, qui nécessitent une réexpertise un peu plus fine. On est enfin au bout du processus de la LHR. On a donc des outils un tout petit peu plus précis que les outils qui se basaient sur les statistiques liées au recensement fédéral de 2000 et il pense que, avec ces outils et avec la collaboration du service de l'office de la population, il sera très prochainement possible d'affiner ce chiffre, de manière à donner au Conseil et aux organes fédéraux une vraie projection qui se base sur des vrais chiffres actualisés.

Mais c'est une estimation et M. Neukomm ne peut pas garantir qu'elle soit parfaitement exacte, mais elle doit l'être à $\pm 3\%$. Il ne peut pas être beaucoup plus précis. Mais bien entendu, dès qu'on aura des éléments factuels, ils seront transmis au Conseil communal par le biais d'une communication.

La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président passe au vote du règlement. Comme déjà mentionné il ouvrira la discussion chapitre par chapitre. Le règlement est en annexe au préavis.

Chapitre 1, dispositions générales, articles 1 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 1.

Chapitre 2, dispositions urbanistiques et constructives, articles 7 à 21

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 2.

Chapitre 3, dispositions accès, circulation et stationnement, articles 22 à 24

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 3.

Chapitre 4, dispositions finales, articles 25 à 29.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le chapitre 4.

M. le Président ouvre la discussion finale sur le règlement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote sur l'ensemble du règlement.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité le règlement.

M. le Président passe au traitement des oppositions, pages 4 et suivantes du préavis.

Opposition n° 1, opposition de Mme Rose-Marie Burki et M. Ernst Burki

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition collective n° 2, opposition de M. Eric Dubosson, de Mme Marianne Higy, de Mme Herta Lanzi et de M. Giovanni Lanzi

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 4 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition n° 3, opposition de Helvetia Nostra

M. le Président note que les arguments avancés sont en partie semblables à ceux de l'opposition précédente. Il ouvre quand même la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 5 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition n° 4, opposition de M. Jean-Brice Willemin et de Mme Marie-Claude Willemin

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 1 abstention la proposition de réponse à cette opposition.

Opposition n° 5, opposition de M. Nicolas Bouquet

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur la proposition de réponse à cette opposition.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 2 avis contraires et 3 abstentions la proposition de réponse à cette opposition.

M. le Président Olivier Blanc ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 33/2012 de la Municipalité du 9 novembre 2012 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "Fin du Bochet" à Chernex,
- vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA « Fin du Bochet » et son règlement spécial;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique;
3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA « Fin du Bochet »;
4. de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes les instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA « Fin du Bochet ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 2 abstentions.

8.3 sur le préavis relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz (34/2012) (rapp.: M. Jean-Marc Forclaz)

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare que, pour sa part, il s'opposera à ce préavis pour les motifs suivants.

Il considère que l'emplacement choisi pour construire le nouvel hôpital régional n'est pas opportun, car on n'installe pas un tel équipement public dans d'anciens marécages, qui plus est hors des villes et des agglomérations de la région.

Il n'est pas convaincu qu'il est opportun d'ériger une ville nouvelle entre Villeneuve et Rennaz, alors que cette zone n'est pas desservie par des transports publics performants. La zone sera saturée en circulation à très brève échéance.

Enfin les terres agricoles doivent être préservées, surtout si elles sont de bonne qualité. Or ni le préavis, ni le rapport de la commission ne donnent des informations précises sur la compensation à la destruction de ces 45'000 m² de terres agricoles.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce préavis. Nous avons constaté en commission que les négociations jusque-là ont été bien conduites par notre Municipalité.

La constitution d'un syndicat d'amélioration foncière répond à des préoccupations que nous avons défendues à de nombreuses reprises. C'est le principe de la péréquation qui va être mis en œuvre au sein de ce syndicat et nous avons évidemment des questions auxquelles il ne peut pas être encore répondu, concernant en particulier l'aménagement de ce fameux canal de Praz-Riond.

On nous dit que le plan partiel d'affectation, qui devra être présenté par les autorités de Rennaz et qui devra être accepté par le Conseil communal de Rennaz, devra notamment étudier la réalisation des équipements collectifs projetés et parmi ceux-ci, évidemment, la réalisation du fameux canal qui est un objet important qu'il faudra suivre avec une grande attention. Nous espérons que Pro Natura et la commune de Rennaz pourront trouver un terrain d'entente pour la réalisation de ce projet. Merci de votre attention. »

La discussion continue.

M. Raphaël Tanner déclare que le groupe UDC va accepter ce préavis car il est important de valoriser nos terrains. Par contre, en lisant le rapport de la commission et en le comparant avec le préavis, il s'est posé une petite question, qu'il aimerait poser à la Municipalité: il a été dit que Montreux possédait 25 % des terrains, que l'on doit donc participer à hauteur de 25 % aux frais, soit CHF 1'800'000.– sur CHF 7'200'000.– de frais prévus.

Par contre, pendant la commission, M. le Municipal Alain Feissli aurait dit que l'on espérait CHF 8'000'000.– de plus-value alors que la plus-value totale est de CHF 14'800'000.– pour tout le projet, ce qui ferait donc plus que 25 %. M. Tanner n'a pas bien compris ce point-là. Il remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

M. le Municipal Alain Feissli a envie de dire, pour répondre à la question de M. Raphaël Tanner, que, malheureusement, le document qui porte les chiffres tout à fait précis, il a eu le plaisir de le remettre à M. le Président de la commission. M. Feissli imagine que ce sont bel et bien ces chiffres qui ont été repris dans le rapport du Président de la commission.

On les trouve, pour le surplus, en ligne sur le site de la Commune de Rennaz dans le projet de plan d'aménagement « Rennaz Demain », mais M. le Municipal Alain Feissli ne peut pas confirmer ou infirmer le détail. Effectivement le calcul de la plus-value a été donné en commission et sur la base des documents cités.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz, rapporteur de la commission, précise qu'il a repris les chiffres que M. le Municipal a donnés, puisqu'il a fait le rapport en rentrant chez lui et d'après ses notes.

En reprenant ses notes, M. Forclaz s'est posé la même question que M. Tanner sur le pourcentage, mais il ne pouvait plus poser la question à M. le Municipal. Il pensait donc que M. le Municipal Alain Feissli allait confirmer ce chiffre ce soir.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz, tout comme M. Michel Bongard, s'est inquiété durant la commission à laquelle il participait de savoir si les terres seraient compensées. Il aimerait beaucoup réentendre M. le Municipal Alain Feissli sur cette question, parce que M. Bongard a l'air de dire qu'elles ne seraient pas compensées. Or, en commission, M. Gétaz a cru comprendre que sur, l'ensemble de la Commune de Rennaz, il était prévu la compensation des terres agricoles qui seraient « sacrifiées » pour la construction, dans le cadre du syndicat d'amélioration foncière.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'effectivement, dans le cadre de l'ensemble du projet « Rennaz Demain », il convient de rappeler qu'un certain nombre de dispositions d'aménagement du territoire devront encore être mises en œuvre. On voit que l'ensemble de ce projet effectivement grignote un volume relativement important de terres agricoles et lors des différentes mises à l'enquête et notamment du PPA « Les Cornettes », pour ne prendre que celui-là, il est vrai que c'est à ce moment-là que la Commune de Rennaz se devra de proposer différentes compensations.

Aujourd'hui finalement, ces compensations ne sont pas connues et pas identifiées, mais c'est bel et bien lors de la procédure de mise à l'enquête que tous ces éléments devront être clarifiés. On est trop en amont aujourd'hui.

La discussion continue.

M. Michel Bongard s'excuse d'intervenir à nouveau, mais sa question s'adresse à M. le Municipal Alain Feissli: « Est-ce que le PPA n'a pas déjà été mis à l'enquête? »

M. le Municipal Alain Feissli répond que ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, pour ce qui concerne la zone « Les Cornettes », qui est sous revue ce soir, on est sur une procédure qui est en amont. C'est effectivement la création du syndicat d'amélioration foncière qui va permettre de constituer les documents adéquats qui vont déboucher sur le plan partiel d'affectation et c'est à l'issue de la première phase du SAF que le PPA sera mis à l'enquête.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 34/2012 de la Municipalité du 30 novembre 2012 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 1'800'000.– aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz,
- vu** le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'investir un montant de CHF 1'800'000.- aux fins d'équiper les parcelles 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes » à Rennaz;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 1'800'000.-;
3. de financer cet investissement du patrimoine financier par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.4 sur le préavis relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World (35/2012) (rapp.: Mme Irina Gote)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe Montreux Libre n'acceptera pas ce préavis et ce pour les raisons suivantes.

Si nous reconnaissons la qualité artistique du projet, il n'en va pas de même pour son volet finances et gestion. On a un peu l'impression qu'il s'agit de la ruée vers l'or.

L'un des points faibles du préavis réside, en effet, dans les garanties offertes au canton que nous devons tout de même cautionner. En effet, contrairement à la banque, l'Etat ne dispose d'aucune garantie hypothécaire quand bien même il bénéficie du même niveau de priorité quant au remboursement. Il est clair qu'un prêt garanti par une hypothèque sur un terrain tel que celui de Ban est de toute façon avantageux, peu importe la viabilité économique du projet. Or il n'en est pas de même sans hypothèque.

De plus, le nombre d'entrées projeté nous semble irréaliste. Il faudrait que le futur musée Chaplin's brille sous les feux de la rampe et se place d'emblée parmi les plus grands musées de Suisse pour atteindre les 250'000 visiteurs par an.

Enfin, l'exploitant choisi, soit la Compagnie des Alpes (CDA), n'est pas exempt de toute critique. Je m'explique sur ces propos qui pourraient attirer l'attention de l'opinion publique.

La CDA a notamment acquis une participation de quelque 20 % dans Téléverbier en 2000, avant de revendre ces actions au prix fort à la Commune de Bagnes après ce

que la presse appelle “un imbroglio politico-judiciaire”, qu’on a ensuite solennellement baptisé “Affaire Téléverbier” en 2009.

De même, pour les remontées mécaniques de Saas-Fee, où la CDA a acquis en 2000 une participation de quelque 40 % pour la revendre ensuite à la Commune éponyme entre autres, en 2009 aussi, après avoir affirmé qu’elle ne souhaitait pas le faire. Et sans parler d’Aquaparc au Bouveret, dont la CDA s’est retirée début 2011, après 8 ans d’actionnariat majoritaire à 100 %, au moment où le chiffre d’affaires des parcs de loisirs était en baisse. Bref, “3 petits tours et puis s’en va” commentait un article de “24 heures” consacré aux désengagements de la CDA en Suisse. C’est un peu le cirque.

Inutile de s’étendre, vous aurez compris que la CDA ne donne pas les garanties de stabilité que nous attendons de l’exploitant du futur musée Chaplin’s World, qui nous est très habilement présenté comme la figure d’égérie des musées des temps modernes éclairée par les lumières de la ville de Vevey.

Pour toutes ces raisons, la majorité d’entre nous votera non et, sans vouloir faire le dictateur ou jouer à Monsieur Verdoux, vous invite à faire de même, en espérant que l’on nous propose un projet plus convenable sur le plan financier ainsi que sur celui de la gestion d’entreprise.

La discussion continue.

M. Grégoire Furrer déclare que le groupe PLR ne partage pas l’avis de son préopinant. Le groupe PLR va soutenir ce préavis.

Tout d’abord, c’est un magnifique projet. Bien sûr que, comme dans toute entreprise, il y a un risque, c’est évident, mais notre région est une région touristique. On l’a vu dans le rapport, qui a d’ailleurs été très bien fait par Mme Irina Gote, qu’il y a aujourd’hui une problématique par rapport aux nuitées dans notre région, puisque les deux grands pôles muséals comme Chillon et le Musée Olympique manquent d’une troisième offre culturelle, pour permettre à des milliers de gens, qui viennent sur la Riviera, de rester une nuit de plus.

On sait que l’industrie touristique hôtelière est très importante pour la région, et on sait également que c’est une industrie qui aujourd’hui souffre. On va donc pouvoir, avec ce projet, lui donner un nouvel élan et surtout montrer que l’on est toujours capable, sur la Riviera, d’avoir des projets d’envergure, avec de l’ambition, qui préparent l’avenir de notre cité et de notre région.

Et le PLR est également sensible à la manière dont ce projet est amené, parce qu’il s’agit d’un partenariat privé-public. Il ne faut pas oublier que derrière ce projet, il y a des entrepreneurs qui le portent depuis des années et finalement le coup de pouce qui provient de l’argent public, cela reste un coup de pouce, cela reste une manière de mettre en place ce projet, mais derrière il y a des investisseurs, il y a des places de travail qui vont être créées, il y a également une entreprise.

Certes, M. Furrer a entendu les commentaires de M. Staeger, mais c’est une entreprise qui est leader dans le monde de l’attraction, donc c’est son savoir-faire qui va être amené pour développer ce musée, c’est donc une chose extrêmement importante.

Donc aujourd’hui, ce que l’on demande aux politiques, ce que l’on demande à l’argent public, finalement c’est de donner ce coup de pouce, qui permet à tout l’édifice de se construire. C’est donc un partenariat privé-public intelligent. C’est une

manière de soutenir l'effort d'une entreprise privée qui va créer des emplois, qui va générer de la richesse, donc bien entendu le PLR va soutenir ce préavis et espère que le plénum va suivre et va soutenir également massivement ce projet.

La discussion continue.

M. Mathias Och donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La partie minoritaire de Montreux Libre est d'avis qu'il faut soutenir "Chaplin's World". Les enjeux financiers sont en effet considérables et il sera certainement nécessaire de suivre de près la gestion des ressources.

Mais, inutile de vous rappeler l'importance que prend Charlie Chaplin dans l'histoire du cinéma et c'est justement le côté historique d'un siècle à travers le regard de Charlie Chaplin qui donne un véritable sens à cette réalisation.

La richesse des documents, qui sont aujourd'hui difficiles d'accès, seront enfin visibles pour le public. La valeur didactique et humaniste est d'une importance incontestée pour notre région, comme pour le reste du monde.

Nous sommes convaincus que ce lieu sera la destination incontournable pour tous les visiteurs, touristes, familles, écoles et professionnels du spectacle..., sans parler des retombées médiatiques et économiques dont bénéficiera la Riviera.

Nous vous demandons donc de nous rejoindre et de soutenir ce magnifique projet! Merci. »

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe socialiste rejoint l'avis du PLR et d'une partie de Montreux Libre et acceptera ce préavis à la quasi-unanimité de ses membres. Nous sommes certains qu'il sera bénéfique pour le tourisme sur la Riviera et qu'en plus il créera quelques places de travail. Nous souhaitons donc soutenir ce préavis et vous enjoignons d'en faire de même ».

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne reviendra pas sur toutes les présentations et explications qui ont été données sur ce préavis et ce projet, tant au moment du dépôt que devant les commissions des 10 Conseils communaux qui se sont réunies, ce qui a été très bien rapporté dans le rapport de Mme Irina Gote.

Il ne reviendra pas non plus sur les études de KPMG et de Nestlé, dont on peut penser un certain nombre de choses, mais enfin, à tout le moins, qui ont analysé cette question et qui ont validé les éléments, ni celles de l'Etat de Vaud, puisque l'Etat de Vaud ne s'est pas contenté des études de KPMG et de Nestlé: il a fait sa propre analyse, son propre audit du projet et a validé ceci dans le cadre de sa décision.

M. Wehrli se permet peut-être de préciser deux éléments et tout d'abord sur le cautionnement. Il tient à dire que c'est maintenant une règle, pour les investissements de ce type, pas au niveau musée mais de ce type au niveau montant, donc les montants de prêt LADE de plusieurs millions (et ici, le montant est

l'un des plus importants accordés au cours de ces dernières années) sont même normalement cautionnés à 100 % par la ou les communes concernées. La dernière extension d'Y-Parc à Yverdon a été cautionnée à 100 % par la commune d'Yverdon. Ici, le cautionnement est de 80 %. Certes c'est important, c'est un élément fort, mais il s'agit de le mettre en relation. Comme il s'agit de mettre en relation le dernier cautionnement que l'on a fait sur ce projet ou le premier (puisque c'est maintenant le deuxième) qui lui était, par rapport au terrain lui-même, et comme l'on s'en souvient, a pu, trois ans après, être abandonné, les questions ayant été totalement résolues.

M. le Syndic Laurent Wehrli revient peut-être juste sur un élément. La décision de ce préavis a été prise avant de savoir que la Compagnie des Alpes s'intéressait à ce projet et le signait. Les Municipalités ont accepté ce cautionnement à la demande du Conseil d'Etat qui avait accepté que cela soit une société d'exploitation ad hoc, nouvellement créée, qui s'occupe de l'exploitation du musée, malgré toutes les difficultés comme celles de rechercher un directeur, une équipe d'accompagnement de ce musée avec les compétences nécessaires, etc.

Le grand avantage, aux yeux de la Municipalité, de l'arrivée de la Compagnie des Alpes, c'est qu'elle apporte en une fois une très large expérience, non seulement des musées Grévin ou de certains parcs d'attractions, mais aussi de la partie muséographique et développement interactif du Futuroscope et des autres éléments où la Compagnie des Alpes est active de manière pérenne, depuis plusieurs années, et pas dans des éléments de vente/revente qui ont été, avec raison, présentés par M. Staeger. Il y a, dans la Compagnie des Alpes, plusieurs actions, et il n'y a pas que Verbier, Saas-Fee ou l'Aquaparc du Bouveret. Il faut voir l'ensemble de l'entreprise.

Il s'agit de voir aussi que cette entreprise s'est engagée à investir dans la mise en œuvre du musée un montant de 9 millions et de garantir un loyer de 1.5 million au minimum pour les 10 premières années d'exploitation. Et ce 1.5 million, ce qu'une société d'exploitation ad hoc aurait eu beaucoup de peine à valider et à signer au départ, couvre largement notamment le remboursement régulier, non seulement du prêt auprès du Canton de Vaud, mais aussi celui auprès de la Banque Cantonale de Fribourg, comme cela a été démontré dans le préavis et dans le rapport de la commission.

Evidemment que l'on saura dans vingt ans, dans trente ans, combien de temps ils seront restés. Peut-être même moins: ce sera peut-être après ces 10 ans qu'ils seront partis, mais ils apportent ici une véritable compétence dans la création de quelque chose. Ce qui est très différent de l'Aquaparc qui existait et qu'ils ont racheté tel quel, en faisant quelques adaptations ensuite, ou des infrastructures de Verbier ou de Saas-Fee qu'ils ont achetées telles quelles, qu'ils ont gérées pendant quelques années et ensuite revendues, en y prenant des actions et donc en ayant un intéressement par rapport à la valeur de l'action. Ici il n'y a pas d'actions, ils ne prennent pas le leadership sur les propriétaires de l'idée et du musée et ils s'engagent à payer un loyer dans cette opération: on est donc dans des mécanismes complètement différents.

A nouveau, cela ne veut pas dire qu'ils resteront pendant 50 ans ou 100 ans, mais à tout le moins ce qu'ils apportent, dès le démarrage, est largement très intéressant et très utile en matière de compétences avérées dans le domaine de la muséographie et de l'animation, à la différence que s'il avait fallu monter une société d'exploitation ad hoc, alors même que malgré cette difficulté-là, les autorités, notamment cantonales, avaient accepté ce prêt, en sachant que ce serait plus difficile pour une

société d'exploitation ad hoc, et cela est donc moins difficile grâce à cet apport de compétences.

C'est pourquoi M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de nuancer un peu tout en relevant que oui, dans ses différents projets suisses, la Compagnie des Alpes a connu plutôt un jeu de bourse, s'il peut se permettre cette expression, a joué sur la valeur de l'action. Ici on est dans un tout autre mécanisme financier, dans une tout autre implication de l'entreprise. Il croit qu'il était important d'apporter ces précisions.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 35/2012 du 30 novembre 2012 relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de Musée Chaplin's World,
- vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à se porter caution solidaire aux côtés des communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Saint-Légier-La-Chiésaz, Vevey et Veytaux du prêt LADE sans intérêts octroyé par décision du Conseil d'Etat du 9 mai 2012 à la société Chaplin's World Real Estate Company en faveur de la création du musée « Chaplin's World » au Manoir de Ban, à Corsier-sur-Vevey;
2. de prendre acte que cet engagement est subordonné au versement du prêt avant le 30 juin 2014 et limité à une durée de 25 ans dès sa libération effective;
3. de prendre acte que la responsabilité de l'ensemble des communes est limitée à 80% du prêt cantonal, soit au maximum à CHF 8'000'000.– dit montant diminuant chaque année dans une proportion égale au remboursement de la dette principale;
4. de prendre acte que chaque commune répondra pour sa part, selon la clé de répartition définie dans le présent préavis, soit pour notre Commune CHF 2'664'000.–;
5. d'intégrer ce cautionnement dans le cadre du plafond de CHF 35'000'000.– accordé pour la législature 2011-2016.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 5 avis contraires et 4 abstentions.

8.5 sur le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.– pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait de Montreux (36/2012) (rapp.: M. Patrick Aubort)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des 10 membres présents que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 36/2012 de la Municipalité du 30 novembre 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 pour couvrir les frais liés à la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation communal des eaux, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement des surfaces avec l'exécution d'un pavage en béton à la ruelle du Trait à Montreux;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 110'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir directement le montant de Fr. 60'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » (compte No 9280.004);
5. d'amortir le solde à concurrence de Fr. 50'000.00 par le compte de fonctionnement (compte No 431.3311), sur une période de 15 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.6 sur le rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux (32/2012) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Mme Buchet Bulliard, rapporteuse, est excusée ce soir. Elle sera remplacée par M. Christophe Privet.

La discussion est ouverte.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe des Verts va accepter la réponse fournie par la Municipalité à la motion de M. Martz.

Nous percevons le document fourni par la Municipalité comme une réponse indirecte. A cet égard, la Municipalité n'a peut-être pas répondu par des paroles décrites dans un plan, mais plutôt avec des réalisations et des faits allant dans ce sens.

Nous prenons acte de la bonne volonté de certains Municipaux qui prennent à cœur à mettre un tel agenda en place, alors qu'en son temps, ce n'était pas le cas.

Nous attendons bien entendu le complément que M. le Municipal Christian Neukomm nous a promis, où un plan d'action complémentaire avec des échéances et des chiffres seront soumis à ce Conseil. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe Montreux Libre acceptera le présent rapport. En effet l'indication du 25 juin 2014 comme date butoir pour le dépôt d'un véritable Agenda 21 local, avec programme d'actions détaillé, est un pas dans la bonne direction.

Comme dit l'adage "Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras", et nous souhaitons soutenir la Municipalité dans sa démarche.

La minorité toutefois de notre groupe refusera par contre la réponse de la Municipalité à cette ancienne motion. Car l'examen du contenu de celle-ci fait apparaître qu'il ne s'agit pas d'une véritable réponse à ce que demandait la motion, mais d'un simple engagement d'y répondre. Contrairement à la majorité du groupe, la minorité, qui applique le même adage, ne voit ici aucun "tiens" mais que du "tu l'auras", et ce n'est pas que nous estimions que la Municipalité aille dans la mauvaise direction que de refuser ce rapport, mais d'affirmer qu'en matière de développement durable les promesses ne sont pas suffisantes. »

La discussion continue.

Mme Amiira Neff donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour commencer, permettez-moi de remercier la présidente de la commission pour le rapport qu'elle a établi, qui précise les deux notions d'Agenda 21 et de Facteur 21.

J'aimerais rappeler les questions que j'ai posées lors de la commission, afin qu'elles puissent figurer dans le procès-verbal de notre séance de ce soir.

D'abord, en matière de politique énergétique, innovante depuis 1988, ce qui a valu à la commune de Montreux d'être désignée "Cité de l'énergie" en 1999.

Qu'en est-il du bilan énergétique des bâtiments communaux, après la mise en place des relevés hebdomadaires de consommation pour nos divers bâtiments communaux?

Comment fonctionne le système de subventionnement pour les bâtiments bénéficiant du label Minergie?

Qu'en est-il de l'achat de 20 % de la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux sous la forme d'électricité verte?

Qu'en est-il encore des ressources non-renouvelables?

En matière de mobilité durable, quelles ont été les actions menées par le MOB et les VMCV pour améliorer la desserte des villages et quartiers périphériques par les transports publics?

Quel est le bilan et quels sont les projets de fond pour le développement durable?

Y a-t-il une stratégie menée par l'administration communale pour effectuer des achats durables?

D'autre part, qu'en est-il de l'assainissement des installations de production de chaleur?

Quel est le nombre d'installations achevées et d'installations en cours de construction ou en projet?

Quel en est l'impact, en particulier pour la gestion du 2m2c, bâtiment où l'on siège souvent?

Nous constatons une accumulation de déchets en nombre croissant, et la question que je pose est: "quelle est la fameuse stratégie des déchets mise en place depuis de nombreuses années?"

En fait, quelles en sont les retombées, dans la perspective de la réalisation d'une déchetterie communale, prévue en 2014 si ma mémoire est bonne?

Enfin, quelles sont les synergies et collaborations existantes pour la tenue des grandes manifestations montreusiennes ayant un fort impact sur la consommation d'énergie et sur la production de déchets?

Telles sont, Mesdames, Messieurs, quelques-unes des questions que j'ai posées et auxquelles je souhaite qu'il soit apporté une réponse dans le cadre du rapport qui sera présenté dans le courant de l'année 2014.

Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi d'expliquer les raisons pour lesquelles j'ai refusé les conclusions d'un préavis faisant état d'une question à laquelle je suis très attaché, le développement durable et l'Agenda 21.

Je ne peux pas contester que l'objet a été porté à l'ordre du jour, je ne peux pas contester qu'une commission a rapporté sur cette affaire, mais je ne peux pas

accepter qu'aucune décision formelle et concrète, en rapport avec l'objet, ne soit soumise à l'approbation de notre Conseil, presque 10 ans après le dépôt et la prise en considération de la motion qui demandait justement la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux.

Je remercie l'actuelle Municipalité d'avoir dépoussiéré les fonds de tiroirs pour répondre à la motion Martz, je remercie la Municipalité de nous avoir remis la brochure "Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable", contenant les dispositions fédérales et cantonales en la matière et mettant l'accent sur les 5 objectifs qui sont rappelés en page 3 du préavis, mais je ne peux pas accepter qu'il ait fallu 10 ans pour cela. En tant que défenseur des droits et égards dus à notre autorité législative, je trouve inadmissible l'indifférence dont a fait preuve la Municipalité sur des questions qui engagent à tel point l'avenir de notre société.

Est-ce une raison suffisante pour refuser un rapport qui va dans le bon sens et qui répare une lacune reconnue par le M. le Municipal Christian Neukomm lors de l'examen en commission de ce rapport? Je ne le pense pas et je vais, par conséquent, accepter aussi de prendre acte du présent rapport. »

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, rapporteur suppléant de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 1 non, 1 abstention, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 32/2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 avis contraire.

8.7 sur la prise en considération ou non de la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet » (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard)

Comme indiqué précédemment, Mme Catherine Buchet Bulliard, rapporteuse, est excusée ce soir. Elle sera remplacée par M. Michel Posternak.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, notre règlement doit être adapté aux nouvelles technologies que nous avons choisies d'utiliser pour nos travaux du Conseil communal. En cela, j'adhère totalement à l'idée de base de la commission communication et organisation du Conseil communal (CCO).

Par contre, ce qui me chagrine un peu plus, c'est que la CCO avec son immense charge de travail qu'elle doit accomplir, en particulier pour la mise en place de notre site Internet, prenne encore du temps conséquent pour rédiger des articles de règlement qui demandent force réflexions et des avis de droit tant notre règlement est subordonné à une autorité supérieure.

Et avec tout le respect que je dois et que j'ai, j'insiste, pour les membres de cette commission, ce rôle de composition juridique me semble outrepasser le cahier des charges de la CCO, même si dans le cas présent, elle s'est adjoint les services de l'un de nos collègues juriste.

D'ailleurs, ce fait me semble ressortir à la lecture du rapport de la commission pour la prise en considération, puisqu'il s'avère déjà que certains points de vue ne soient pas totalement clairs.

Par exemple, pour l'article 53, il est stipulé qu'il faut préciser des e-mails par écrit pour qu'il n'y ait pas de risques possibles de litige ou d'interprétation. Soit, je suis entièrement d'accord. Mais qu'en est-il du terme "voie électronique"? Est-ce qu'une observation transmise par SMS ou par Combox va être prise en compte?

Dans le même ordre d'idée, et n'ayez crainte je m'arrêterai là, mais on m'a mis la puce à l'oreille, il n'est pas fait mention dans la proposition de la CCO de l'article 10 concernant les démissions. Peut-on démissionner "par voie électronique"?

Alors j'entends déjà certains me dire: "voilà, ça y est, il chipote encore sur les mots pour faire capoter une idée..."

Tout d'abord non, je ne veux pas faire capoter une modification de règlement, loin de là, mais surtout, je soupçonne qu'en cas d'un litige quelconque ce soient d'autres juristes ou avocats, bien plus compétents que nous, qui jouent sur les mots. D'où ma défiance.

Et lorsque notre CCO apporte déjà des solutions d'articles de règlement, cela ne me paraît pas être son rôle premier.

Parce qu'à part notre nouveau site Internet, il y a également un projet à très court terme consistant à adapter une salle pouvant accueillir nos débats avec les technologies d'aujourd'hui. Il va très certainement falloir adapter notre règlement à de nouveaux outils de travail.

Dès lors, notre CCO n'a-t-elle pas été trop vite en besogne concernant l'adaptation du règlement par cette proposition?

Mesdames et Messieurs, chère CCO, je vous propose de mettre un pied devant l'autre avec une réflexion plus globale sur les changements techniques qui vont rapidement modifier notre organisation du Conseil et donc son règlement.

J'enjoins donc aimablement M. Privet, qui est le porte-parole de la CCO pour cette proposition, de retirer cette dernière en l'état et de présenter une nouvelle proposition

plus généraliste sur l'adaptation du règlement, qui permettra ainsi à la Municipalité de saisir l'opportunité d'ajuster encore d'autres articles dans le même but qu'est l'évolution de l'organisation du Conseil.

N'y voyez-là aucune intention politico-politicienne, mais simplement un souhait d'avancer concrètement et efficacement dans ce projet d'organisation future du Conseil. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Patrick Aubort tient à dire pourquoi il s'était abstenu. Notamment à l'article 151 et il cite: « Le bureau du Conseil est responsable de la communication et de la publication des actes du Conseil », avec un 2^{ème} alinéa qu'il ne trouve pas très heureux et il n'est pas certain qu'il soit légal au niveau du règlement des Communes vaudoises, il cite: « Il peut déléguer cette tâche à la commission Communication et organisation du Conseil communal. »

Simplement, M. Aubort voulait rendre attentif la Municipalité, si elle doit étudier ce changement de règlement, qu'elle se penche un peu plus sur ce règlement et en deuxième lieu, ce n'est pas forcément marqué dans le changement de règlement, se penche aussi sur le fait d'obtenir ou non des copies papier de nos futures délibérations etc., pour des personnes qui ne seraient pas équipées en informatique ou d'autres personnes qui reçoivent l'enveloppe par la poste actuellement.

M. le Président Olivier Blanc tient à faire une petite remarque, car on lui a signalé une petite erreur dans le rapport au niveau du titre: il ne s'agit pas d'une motion mais d'une proposition, les conclusions sont du reste correctes de ce point de vue-là.

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est en tant que membre de la commission, et non pas comme rapporteur suppléant que j'interviens ici. S'il est clair que nous devons seulement nous prononcer aujourd'hui sur la prise en considération de la proposition de M. Privet, et non pas sur son contenu, il est néanmoins un point sur lequel je voudrais déjà insister à ce stade, afin que la Municipalité et la CCO en tiennent compte lors de leurs délibérations futures.

Selon moi, l'article 151^{bis} nouveau pose problème. Son paragraphe 1, en particulier, demande en effet que "les documents afférents aux séances du Conseil, hormis la convocation contenant l'ordre du jour, soient transmis aux membres du Conseil par voie électronique". L'application de cet article impliquerait donc l'alternative suivante: soit les conseillers impriment chez eux la soixantaine de pages correspondant au contenu de l'enveloppe que nous recevons présentement par la poste, soit ils disposent d'une tablette ou d'un ordinateur portable lors des séances du Conseil, afin de pouvoir débattre valablement. Ces deux possibilités me paraissent en l'état quelque peu utopiques, et il est important, selon moi, qu'une solution crédible à ce sujet soit proposée par la Municipalité et la CCO. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare que le présent projet de règlement a pour but d'adapter le règlement aux nouvelles fonctionnalités qu'offre notre site Internet ainsi que les technologies de l'information et de la télécommunication.

On aura constaté que ces dernières induisent un certain nombre de changements dans les processus de travail de notre autorité.

Il s'agit donc de s'assurer que ces nouveaux modes de travail soient pourvus d'une base réglementaire suffisante. En effet, comme cela a été mentionné, le simple envoi électronique n'est, par exemple, pas réputé respecter la forme écrite. Il s'en suit qu'une modification du règlement de notre Conseil est largement souhaitable dans ce domaine, et c'est précisément à cette question que l'on doit répondre ce soir, s'agissant seulement d'une prise en considération.

La forme du projet rédigé est certes contraignante, mais ce n'est pas maintenant qu'il faut discuter des détails des articles. Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité aura tout loisir d'opposer un contreprojet à celui de M. Privet si elle le souhaite.

De même, la commission nommée pour l'examen du préavis de réponse pourra amender, à sa guise, le projet ou le contre-projet. Aujourd'hui on n'accepte pas un projet définitif ou gelé, mais simplement une base de travail claire qu'il faut soumettre à la Municipalité. Le projet a l'avantage de cibler les questions particulières plutôt que d'étaler un inventaire à la Prévert de vagues interrogations. Et la Municipalité aura l'occasion de soulever d'autres problèmes qui se posent. On pourra ensuite trouver des réponses tous ensemble.

Par contre, refuser le projet n'aidera pas avancer voire pire risque de retarder la mise en service complète du site Internet. M. Staeger invite donc à accepter la prise en considération de cette proposition.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne va pas faire long. Il a participé à cette commission et on a pu voir, cette prise en considération a été extrêmement loin. Il était nécessaire de prendre le temps pour aborder justement tous ces points qui peuvent parfois ouvrir certaines questions.

On a pris le temps, sauf erreur de sa part cette commission a duré 1 h 45, certains s'embêtaient, mais cela a permis de pouvoir enlever tout de suite certains soucis.

Il n'a jamais été question ou prévu que l'on supprime le papier: ceux qui voudront le garder pourront le garder. Comme M. Privet l'a dit en commission, c'est le Conseil qui va en finalité décider. Il s'agit d'une proposition et la Municipalité va y travailler et il croit que certaines personnes dans cette salle ont oublié la suite de la procédure, à savoir qu'il va y avoir une commission nommée exprès pour ce règlement et que cette commission aura tout loisir et toutes possibilités d'amender ou de faire des propositions ou de supprimer.

Quant à une des informations qui a été faite par M. Posternak tout à l'heure, M. Privet tient à préciser qu'il partage l'avis de ses collègues sur l'article 151, il l'a clairement dit en commission.

A sa relecture, bien qu'il y eût toute une explication fournie en bas de page, c'est vrai qu'il aurait été sujet à interprétation. Pour la CCO, il est clair qu'il doit y avoir pour chacun trois possibilités. La première, c'est de continuer à recevoir l'enveloppe

normalement; la deuxième, pour ceux qui le souhaitent, ne recevoir que la convocation et le procès-verbal, et pour ceux qui le souhaitent encore, recevoir l'ensemble des documents sous forme électronique, sauf la convocation au Conseil, qui continuera, quoi qu'il arrive, à être envoyée par écrit.

Maintenant si la CCO très rapidement, très urgemment s'est fait du souci et est venue avec cette proposition de modification du règlement, c'est parce que l'on a reçu des mises en garde du SECRI, suite à l'expérience vécue actuellement par Police Riviera, qui, pour des raisons que M. Privet ignore, ne respecte justement pas la loi sur les communes, en faisant des convocations sous forme électronique et en remettant une partie des rapports sous forme électronique. La CCO a préféré consacrer 4 heures, et c'est une petite sous-commission qui a fait ce travail, avec l'aide de M. Alexandre Staeger et de M. Olivier Blanc, Président du Conseil, pour que l'on ne puisse pas nous reprocher que l'on n'avait pas fait le travail qui devait être fait. On a donc préféré anticiper et aller de l'avant.

Quant à la suite et le futur siège du Conseil, pour le moment les discussions ont lieu, mais en aucun cas, à première vue, l'installation envisagera à nouveau de remodifier le règlement, puisque tout est traité dans les 6 ou 7 articles que l'on propose au Conseil d'accepter ce soir.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que c'est en tant que membre de la CCO qu'elle s'adresse ce soir à ses collègues.

Premièrement si l'on n'avait pas été transparent dans la rédaction de la proposition ainsi que dans le cadre de la séance de commission, on nous l'aurait certainement reproché, on aurait certainement dit que l'on cachait quelque chose, et ce n'est absolument pas le cas. On souhaite vraiment être le plus transparent possible.

La CCO est une équipe soudée, motivée à œuvrer pour les Conseillères et les Conseillers, afin qu'ils puissent avoir un outil de travail performant et aussi une certaine visibilité auprès des citoyennes et citoyens.

C'est dans une volonté de bien faire et de ne pas être en porte-à-faux avec les lois, notamment avec la loi sur les communes et d'autres lois supérieures, que l'on a pensé ce toilettage du règlement du Conseil. De ce fait, on a donc choisi le procédé de la proposition et Mme Gote ne voit aucun argument valable pour que cette dernière ne puisse continuer son chemin.

La Municipalité rapportera au Conseil sur cette proposition. Donc libre à elle de rapporter au moment opportun.

Mme Gote se permet aussi de rappeler qu'une commission ad hoc du Conseil rapportera sur le rapport de la Municipalité et donc, à ce moment-là, le Conseil aura toutes les occasions d'amender et d'apporter une touche personnelle à ce projet. Mme Gote enjoint donc le Conseil d'accepter cette proposition.

La discussion continue.

M. Yves Depallens se permet juste de préciser un tout petit point et de revenir à la genèse du projet.

Il faut faire la différence entre deux systèmes, ce que l'on appelle un système Internet « vitrine », qui permet simplement de travailler en parallèle avec le Conseil, à savoir: les Conseillers reçoivent tous les documents papier et il y a quelqu'un qui

alimente le site, pour que, à un moment donné, il y ait la même chose qui se passe dans le réel.

M. Depallens n'était pas là à l'époque, mais on a pu constater que la plupart de ces projets sont tombés à l'eau parce que cela demande une personne qui anime le site et si ces personnes ne sont pas là, le site ne vit plus.

Le choix qui a été fait par la CCO, sous mandat du Conseil communal, c'est de mettre en place un système qui s'appelle un ERP. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est de mettre en place un processus qui a pour but qu'un document, une fois mis dans le système, par exemple par la Municipalité si on prend un préavis, soit pris dans un processus qui permette aux Conseillers de nommer une commission, que les commissaires qui siégeront dans la commission puissent avoir des jetons de présence, jetons qui sont automatiquement calculés par le site. Tous ces processus demandent une réadaptation complète du règlement du Conseil communal. Si on n'adapte pas ce règlement, M. Depallens pense que l'on va se trouver en porte-à-faux par rapport à ces différents systèmes et il recommande, par ses paroles, d'accepter la proposition de la CCO.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller est intrigué par une chose. Il croit que ce Conseil a déjà renvoyé des rapports en commission. En général, il le fait parce qu'il demande des précisions. Or là, s'il a bien compris, ceux qui veulent renvoyer tout ce travail en commission demandent quelque chose de plus flou.

Mais si la commission était venue avec une proposition floue, on l'aurait renvoyée en commission en lui disant de venir avec quelque chose de précis. Alors M. Gfeller trouve cette situation un petit peu paradoxale. A son avis, on doit se poser la question de la plus-value d'un renvoi en commission. On sera au même point qu'avant.

On fera une proposition à la Municipalité, c'est elle qui viendra avec une proposition de règlement, le Conseil travaillera là-dessus, fera des amendements, et c'est à ce moment-là que l'on aura la vraie discussion de fond sur le règlement.

Donc M. Olivier Gfeller demande de ne pas renvoyer ce travail en commission parce que l'on perdrait inutilement du temps et c'est le Conseil qui y perdrait.

La discussion continue.

M. Bernard Gret trouve que l'on s'écoute un peu et que l'on a tous des airs de juriste pour pondre des phrases intéressantes pour modifier un règlement, et finalement si l'on renvoie cette proposition à la Municipalité, celle-ci sera obligée soit encore de malaxer les phrases, de les pétrir et après de les soumettre au SECRI, qui est le Service des communes et des relations institutionnelles.

Pour mémoire, quand l'on a apporté plus de 100 amendements au règlement du PGA, il faut savoir qu'il a été terriblement modifié par le Service du développement territorial. M. Gret a peur que l'on passe beaucoup de temps à essayer d'améliorer nos phrases pour qu'en finalité elles soient retravaillées de fond en comble sous les fourches caudines du SECRI.

Donc M. Bernard Gret invite à accepter ce document, à le renvoyer à la Municipalité pour qu'il puisse évoluer.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak, rapporteur suppléant de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 7 oui, 0 non et 3 abstentions que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la proposition de M. Christophe Privet: « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 avis contraire et 4 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTES

9.1 Développement du postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »

Comme indiqué précédemment, M. Mastropaolo étant excusé ce soir, le développement de son postulat est retiré de l'ordre du jour.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On n'a pas reçu de réponse de la Municipalité, on passe donc directement au développement des interpellations.

10.1 interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet du ping-pong au Pierrier

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise que c'est une interpellation qui a été demandée par un citoyen. Comme chacun le sait, le ping-pong est un sport très facile d'accès, qui peut aisément se pratiquer en famille ou entre amis. Et notre commune compte un certain nombre de tables, mais pas au Pierrier.

Or la place du Pierrier, très prisée des familles, fait (ou faisait) l'objet d'un projet de réaménagement. Nous souhaitons donc savoir:

1. si le projet de réaménagement de la place du Pierrier est toujours d'actualité?
2. dans l'affirmative, si la Municipalité estime opportun d'installer l'une ou l'autre table de ping-pong sur la place du Pierrier dans le cadre de ce projet?
3. dans la négative, si la Municipalité estime opportun d'y installer l'une ou l'autre table dans un avenir proche?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que s'agissant de questions qui touchent plusieurs services, comme le service de l'urbanisme et celui de la Voirie et espaces

verts, il sera répondu à cette interpellation par écrit, afin qu'ils puissent se coordonner et être cohérents entre eux.

10.2 interpellation de M. Emmanuel Gétaz « Quelle politique pour accompagner la taxe aux sacs? »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La plupart des communes vaudoises sont passées au 1^{er} janvier dernier au système de la taxe aux sacs poubelle.

Cette nouvelle politique a été appliquée généralement sans coordination, et a donné des résultats parfois pitoyables. Il suffit de se souvenir des couacs de certaines communes relatés par les médias.

A Pully, la Municipalité a édicté un règlement dont au moins une disposition est un exemple de technocratie administrative, de plus humiliante pour la catégorie de personnes concernées.

Je vous lis un extrait des dispositions établies que les citoyens devront respecter à Pully:

“Mesures sociales d’accompagnement liées à l’introduction de la taxe aux sacs”

Ayant droit:

- naissance et enfants jusqu’à 36 mois
- faibles revenus
- mobilité réduite
- incontinence

Je m’arrête sur cette dernière catégorie. Voici les instructions que les personnes souffrant de ce handicap très pénible à vivre et touchant à la dignité de la personne vont devoir suivre:

Critère: incontinence attestée médicalement.

Droits: 80 sacs de 35 litres par personne et par année.

Comment bénéficier de l’aide:

1. Envoi par l’ayant droit du formulaire, dûment complété et accompagné des documents requis, à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS).

Il n’est absolument pas mentionné qu’il y aurait confidentialité.

2. Traitement des demandes dans l’ordre d’arrivée et dans les meilleurs délais.
3. Information au demandeur quant à la décision rendue par la DJAS.
4. Envoi d’une lettre au bénéficiaire, à utiliser lors du retrait des sacs à la DJAS les vendredis de 7 h 30 à 15 h 00. A cette occasion, une pièce d’identité sera demandée.

Le formulaire à remplir stipule, pour l’incontinence, qu’il faudra présenter une ordonnance médicale attestant le port de protections. Au passage, je pense que le secret médical est violé.

Enfin, le demandeur doit signer un papier stipulant: Le/la soussigné atteste avoir donné tous les renseignements nécessaires et avoir pris connaissance que de fausses déclarations sont susceptibles de sanctions.

Mesdames et Messieurs, imaginez-vous à quel point ces dispositions sont humiliantes, dégradantes, pour l'obtention de 80 sacs à 2 francs par an. Pensez-vous que beaucoup de personnes souffrant de ce handicap feront la démarche de demande de sacs gratuits? J'en doute fortement.

Je m'inquiète de voir notre Conseil se retrouver contraint de voter à fin 2013 des dispositions d'application sous la contrainte des délais, sans pouvoir analyser ces dispositions et faire d'autres propositions si nécessaire. Pour information, c'est ce qu'il s'est passé à Pully, donc ces dispositions ont été votées en catastrophe à la fin de l'année dernière. L'Union Pulliérane, par exemple, s'y est opposée jusqu'au bout. Mais vous pouvez découvrir l'entier de ce règlement publié dans une pleine page du Régional, j'en ai une copie si cela vous intéresse.

Certes, Montreux dispose d'un an de plus, mais notre commune est engagée dans un processus de coordination régionale, lequel semble connaître des difficultés.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Où en sont les tractations entre les communes impliquées dans la coordination en vue de la mise en œuvre de la taxe aux sacs sur la Riviera, le 1^{er} janvier 2014?
2. Est-il exact que certaines communes envisageraient de se retirer du processus de coordination actuellement en cours?
3. La Municipalité de Montreux pense-t-elle pouvoir présenter au Conseil des propositions concrètes dans un délai permettant au Conseil de réagir, éventuellement de faire d'autres propositions?
4. La Municipalité peut-elle nous indiquer quelles mesures elle envisage de prendre pour permettre aux habitants de notre commune de pouvoir trier au maximum leurs déchets, diminuer ainsi le nombre de sacs à acheter et donc éviter de subir le coût de la taxe aux sacs, qui sera très lourd et antisocial pour certaines catégories de personnes?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il va répondre oralement aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Tout d'abord il ne nous appartient pas de critiquer le règlement d'une autre commune, mais il croit que M. Gétaz soulève des soucis que la Municipalité partage: arriver à trouver un règlement qui soit socialement acceptable dans ses effets et aussi dans ses procédures. Et ce que M. Gétaz montre permet d'en douter, comme certains qui proposaient de mettre des sacs transparents, car il n'est pas plus élégant de devoir mettre devant sa porte un sac transparent rempli de couches lorsque l'on est incontinent. Donc ce genre de solutions n'est pas simple, mais M. Caleb Walther remercie M. Emmanuel Gétaz de les soulever, car ce sont aussi des préoccupations partagées par la Municipalité.

A la première question, M. le Municipal Caleb Walther répond que les tractations avancent. Gederiviera, qui coordonne ces discussions, a mandaté un expert neutre afin d'atténuer peut-être certaines tensions politiques que l'on pourrait avoir entre les

communes. Mais maintenant, on est vraiment dans le concret, ce qui permettra à M. Caleb Walther de compléter la question sur les délais.

A la deuxième question, il répond oui et non. Aucune commune n'a déclaré vouloir sortir de ce processus de coordination. Au moins une commune a officiellement dit qu'elle avait une préférence pour la taxe au poids. Il y a d'autres communes ou d'autres Municipaux qui ont peut-être pu affirmer que, à titre individuel, ils avaient aussi une préférence pour la taxe au poids, mais seulement une commune, c'est la Commune de Blonay, a dit, dans une communication, qu'elle avait une préférence, mais elle ne s'est pas encore déterminée définitivement.

Et cela c'est seulement une partie de la coordination, parce que sans vouloir tout expliquer dans le règlement, il y a bien sûr la taxe à la quantité, donc au sac ou au poids. Là il y a une petite divergence, mais après il y a les mesures d'accompagnement et aussi la taxe de base. Il y a donc 3 piliers.

Sur un des éléments où l'on a peut-être un doute que les 10 communes arrivent avec le même règlement, mais on a encore l'espoir pour les autres que l'on puisse s'en sortir. Mais toujours est-il que les 10 Communes continuent à travailler ensemble pour se baser sur les mêmes éléments, sur les mêmes études pour se prononcer.

A la troisième question, M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il l'espère, et c'est leur volonté d'arriver avec un préavis au printemps, au mois de mai, de manière à pouvoir en discuter au mois de juin et le moment venu d'avoir tout l'été pour remettre l'ouvrage sur le métier s'il y a lieu. Donc oui, leur volonté est vraiment de pouvoir prendre le temps d'informer et aussi de donner la parole au Conseil et éventuellement de changer le projet. Donc ce délai, le Conseil l'aura.

A la quatrième question, M. Caleb Walther répond que là il y a deux aspects. C'est dans les mesures pour permettre un meilleur tri, donc il y a la volonté, d'arriver en même temps que la taxe, avec une déchetterie. Donc là aussi, le service travaille activement pour un projet qui devrait être présenté au Conseil en même temps pour une réalisation en janvier 2014, si tout continue à aller bien. Donc cette déchetterie sera quand même un élément important dans le dispositif.

Ensuite, on va compléter cela avec une amélioration des écopoints qui existent déjà et éventuellement, mais cela ce sont encore des réflexions en cours, en fonction du succès de ces différentes réalisations, on pourrait envisager de mettre en place des déchetteries mobiles. Cela permettrait une certaine souplesse, mais là M. le Municipal Caleb Walther ne peut s'engager à rien, si ce n'est qu'il y a un projet concret de déchetterie qui devrait arriver en même temps que la taxe aux sacs.

Maintenant sur l'aspect et les enjeux sociaux, et comme il l'a déjà dit un peu avant, et comme Monsieur l'interpellateur a eu l'occasion de le dire, la Municipalité se penche sur des mesures d'accompagnement pour atténuer l'impact social. Tous ceux qui sont intéressés par cette question ont pu voir que le génie local s'est bien exercé sur le canton, donc on va essayer de prendre les meilleures solutions des règlements choisis. On est en train de regarder tout ce qu'il se passe, les avantages et désavantages des différentes mesures et le but, encore une fois, c'est d'arriver avec un préavis suffisamment tôt au Conseil communal, un préavis pédagogique qui permettra au Conseil de dire que toutes les pistes ont été envisagées et que l'on a choisi celle-là parce que c'est celle-là qui a le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Cela permettra au Conseil d'avoir un maximum d'éléments en main pour pouvoir trancher.

Donc M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité n'est pas encore en mesure de dire comment cela va être mis en place, par exemple pour les personnes incontinentes, ce qui est l'objet principal de cette interpellation, mais la Municipalité est en mesure de dire que le Conseil aura les moyens de savoir pourquoi elle a pris telle ou telle décision et de l'amender le moment venu.

Il espère ainsi avoir répondu à Monsieur l'interpellateur.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président lève la séance 21 h 50.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier